

Commune :

HOCHSTATT

Département :

HAUT-RHIN



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 septembre 2009

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes BARTH Marie-Thérèse, HECKLEN Matthieu, HASSLER Elisabeth, HARTMANN Mathieu, SCHLIENGER Hugues, FRANZAK Jean-Marie, REINAUER Huguette, LOCHER Guy, FOURNIER Marie-Rose, PRINZBACH David, BADER Jean-Pierre, WEISS Guilaine, ECKENFELS Jacques, BUIRETTE Martine.

Sont absents excusés :

Monsieur BACH Antoine qui donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur HAENLIN Thierry qui donne procuration à Madame REINAUER Huguette

Monsieur FAURE Roger qui donne procuration à Madame BUIRETTE Martine

Monsieur GENDRIN Michel

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2009
2. Urbanisme
 - Déclarations préalables
 - Permis de construire
 - Permis de démolir
3. Finances
 - Décision modificative N° 2
 - Renouvellement de la ligne de trésorerie
 - Aménagement d'une zone sportive : Avenant N° 1
Lot N°1 – Terrassement général, VRD
 - Potentiel fiscal 2008 : information
 - Attribution de subventions par la Commission Sociale
 - Redevance d'investissement versée par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
 - Campagne de Prévention Bucco-dentaire dans les écoles maternelles
 - Encaissement de chèques
 - Redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2009 – Ouvrage de distribution de gaz
 - Acquisition d'onduleurs pour la mairie
4. Travaux
 - Aménagement Rue Haenlin prolongée : choix des entreprises
 - Diagnostic accessibilité pour la mairie
 - Remplacement de la porte d'entrée du logement du Presbytère
 - Remplacement signalisation route de Didenheim
 - Réparation de la porte du local poubelles de l'Auberge des « Quatre Saisons »
 - Acquisition d'un store extérieur pour l'école élémentaire
5. Compte rendu de délégation
 - Comptage du trafic aux abords de la mairie
 - Coordination mission SPS : Aménagement rue Haenlin
 - Travaux de menuiserie à l'école maternelle

6. Transfert de compétences

- Relation entre la Commune de HOCHSTATT et le SIASA
- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau et sa transformation en Syndicat Mixte pour le Sundgau
- Désignation de délégués de la Commune auprès du Syndicat Mixte pour le Sundgau

7. Divers

- Désignation de représentants du conseil municipal à l'Association Foncière
- Opération Brioches
- Demande de subvention
- Remerciements
- Information sur la rentrée scolaire 2009 - 2010

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Guy LOCHER

1. Approbation du procès verbal du 22 juin 2009

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2009 à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables

Déposée par Madame Françoise UETTWILLER, domiciliée à HOCHSTATT – 8, rue du Clos St Pierre pour l'édification d'une palissade en bois sur le terrain cadastré section 5 – parcelle 481.

Monsieur le Maire précise qu'au vu du règlement du lotissement, en vigueur encore pour quelques mois, la demande n'est pas conforme, puisqu'il n'est pas possible d'ériger une palissade en bois. Avec un peu de patience, l'affaire se règlera.

Déposée par Monsieur Olivier MORNIROLI, domicilié à HOCHSTATT – 5, route de Froeningue pour l'édification d'une clôture et l'agrandissement d'une terrasse existante soutenue par des piliers sur le terrain cadastré section 19 – parcelle 5.

Déposée par Monsieur Jean-Paul LESAGE, domicilié à HOCHSTATT – 42, rue de la Carrière pour la réalisation d'une division de parcelle en vue d'une future construction sur le terrain cadastré section 19 – parcelles 435 (en partie) et 436.

Déposée par Monsieur Marc STAEDLIN, domicilié à HOCHSTATT – 3, rue du Moulin pour la mise en place d'un abri de jardin en bois sur le terrain cadastré section 03 – parcelles 115, 142 et 143.

Déposée par Madame Jocelyne KLINK, domiciliée à HOCHSTATT – 20, route de Froeningue pour la pose d'un portail en aluminium sur le terrain cadastré section 6 – parcelles 416, 413, 412, 409 et 417.

Déposée par la Société Eco-Tech-Energy pour le compte de Monsieur Jean WAGNER, domicilié à HOCHSTATT – 10, rue de la Montagne, pour la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques en intégration à la toiture sur le terrain cadastré section 18 – parcelle 554.

Déposée par Madame Jeanne BURG, domiciliée à HOCHSTATT – 11, rue Foltzer, pour l'édification d'une clôture grillagée sur le terrain cadastré section 3 – parcelles 197 et 200.

Déposée par Monsieur Gilles PETIT, domicilié à HOCHSTATT – 16, rue Foltzer, pour la pose de panneaux solaires sur le terrain cadastré section 3 – parcelles 29, 30, 31, 32a et 32b.

Déposée par Monsieur Jean-Bernard KLOCK, domicilié à HOCHSTATT – 2, rue des Nénuphars pour la construction d'un garage sur la section 20 – parcelle 54

Déposée par Monsieur Yvan BOSCATO, domicilié à HOCHSTATT – 1, rue du Clos St Pierre pour la pose d'un vélux sur la construction sise sur le terrain cadastré section 5 – parcelle 514.

Déposée par Monsieur Philippe RETTER, domicilié à HOCHSTATT – 13, rue du Moulin, pour l'édification d'une clôture sur le terrain cadastré section 7 – parcelle 657.

Déposée par le Cabinet de géomètre expert Rémi OSTERMANN de RIEDISHEIM pour le compte de Monsieur Philippe HOUGLEUR, domicilié à HOCHSTATT – 17, rue Bellevue, pour le morcellement de parcelles sur le terrain cadastré sections 18 et 5 – parcelles 398/234 et 301/173.

Un avis favorable a été émis pour toutes ces déclarations préalables.

Déposée par Monsieur Francis GORIN, domicilié à HOCHSTATT – 13, rue des Ecoles pour les travaux suivants :

- Ravalement du bas de la façade donnant sur la rue des Ecoles,
- Mise en place au 1^{er} étage de 2 fenêtres,
- Mise en place d'une lucarne dans les combles
- Edification d'une clôture

Sur le terrain cadastré section 03 – parcelle 49 et 224/47.

Un avis défavorable a été émis pour cette déclaration préalable (les fenêtres sur pignon donnent sur le domaine privé de la Commune, la clôture est inesthétique et dangereuse).

Déposée par Monsieur Jean OSWALD, domicilié à SCHWEIGHOUSE près THANN – 9, rue du Ballon, pour la mise en place d'un conteneur maritime sur son terrain cadastré section 15 – parcelle 24.

Un avis défavorable a été émis pour cette déclaration : un conteneur maritime n'ayant pas sa place dans un verger et porte préjudice à l'environnement naturel.

2.2. Permis de construire

Déposé par Monsieur Maxime LIDY, domicilié à ALTKIRCH – 16A, avenue Foch, pour la construction d'une maison d'habitation sur le terrain cadastré section 5 – parcelles 592, 487, 490, 593, 444 et 465.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de construire.

Déposé par Rhin Habitat – Maisons Arlogis sis à HOUSSEN – 24, rue de la Gare pour le compte de Monsieur et Madame Julien LAMY, pour la construction d'une maison individuelle d'habitation au niveau du lotissement « Les Petits Champs » sur le terrain cadastré section 5 – lot N° 10.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de construire, sous condition de production, par le lotisseur, des documents réglementaires suivants :

- Caution ou garantie bancaire,
- Demande de différer des travaux de finition,
- Engagement de terminer les aménagements.

Déposé par le Cabinet d'architecture HAXAIRE de HOCHSTATT pour le compte de Monsieur Angelo LISI domicilié à FRANKEN – 24, rue du Vignoble, pour l'agrandissement de la maison existante sise 27A, rue de Galfingue à HOCHSTATT, ainsi qu'une servitude de cour commune, sur le terrain cadastré section 3 – parcelle 247.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de construire.

2.3. Permis de démolir

Déposé par Madame Simone MONATH, domiciliée à ZILLISHEIM – 3, rue de Hochstatt, pour la démolition d'un hangar situé sur le terrain 25, rue de la Carrière à HOCHSTATT, section 18 – parcelle 281.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de démolir.

3. Finances

3.1. Décision modificative N° 2

Afin de régulariser la situation de certains comptes déficitaires, il y a lieu de procéder à des mouvements d'écritures

- 1323 – 013 : Subvention Département Chaufferie bois	+ 3 735,00	
- 2135 – 013 : Installation Ecole Maternelle	+ 1 468,04	
- 2135 – 013 : Installation Générale	+ 5 400,00	
- 2313 – 013 : Travaux cours Ecole Maternelle	+ 1 782,04	
- 2313 – 012 : Café – Restaurant	+ 1 000,00	
- 2313 – 019 : Zone sportive		- 13 385,08
	+ 13 385,08	- 13 385,08

Parallèlement à cela, Monsieur le Trésorier demande que soit procédé à la régularisation relative aux encaissements sur 2008, provenant du SIGFRA ; détaillant le montant HT et la TVA de la recette.

- 673 – Titres annulés sur exercice antérieur	+ 13 505,41	
- 7022(R) – Coupe de bois		12 801,35
	+ 704,06	
- 658 : Charge de gestion courante		-704,06

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise le transfert de crédits proposé.

3.2. Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 08 septembre 2008, décidait de contracter une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel à MULHOUSE pour une durée d'un an.

Aujourd'hui, il propose son renouvellement pour financer les différents travaux en cours. Les termes du contrat signé en date du 03 octobre 2008, et plus précisément son article 11, stipulent que l'emprunteur peut solliciter le renouvellement de la ligne de trésorerie, sous réserve de l'accord des 2 parties, sans préjuger de la reconduction des conditions initiales. Le renouvellement devant se faire avant le 30 septembre 2009.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :
 - Taux : T4M
 - Marge : 0,346 %
 - Frais de dossier : 500 €
 - Durée : 1 an
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer le contrat à intervenir.

3.3. Aménagement d'une zone sportive : avenant N°1 – Lot 1 : Terrassement Général - VRD

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de la zone sportive. Notamment au niveau des travaux de terrassement et de VRD qui constituent le lot n°1 et pour lesquels des prestations complémentaires se sont avérées indispensables : renforcements des talus côté Nord-Est du terrain de jeux, drainage, et raccordements d'eau. Cette situation se traduit par l'augmentation du marché confié à l'entreprise A.T.P.

La Commission d'Appel d'offres, dans sa réunion de ce jour, a entériné les prestations complémentaires listées dans cet avenant n°1.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
au vu de l'avis de la Commission d'Appel d'offres
et après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°1 des établissements ATP faisant passer ainsi le marché initial de 305 264,82 € HT à 334 210,39 € HT, soit une plus value de 28 945,57 € HT, à savoir 34 618,90 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer cet avenant.

3.4. Potentiel fiscal 2008 : information

Monsieur le Maire, pour information, transmet au Conseil Municipal la notification faite par la DGCE du potentiel fiscal de la Commune pour 2008.

Celui-ci est déterminé par application, aux bases communales des 4 taxes directes locales, du taux moyen national d'imposition, à chacune de ces taxes. Il est majoré du montant perçu l'année précédente au titre de la part de la dotation forfaitaire.

Ce potentiel représente la masse de recettes que la Commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité.

Le potentiel fiscal 2008 de la Commune s'élève à 953 451,- €

Le potentiel fiscal par habitant de la Commune est de 554,17 €, sachant que le potentiel fiscal moyen par habitant des communes de la strate de population de même importance est de 740,60 €.

3.5. Attribution des subventions par la Commission Sociale

Lors de sa dernière réunion, la Commission Sociale proposait d'accorder des subventions à divers organismes et associations.

Le montant global, plafonné à 2 400 € est inscrit au budget primitif 2009.

Il s'agit, dans le détail, des aides suivantes :

- Conférence de St Vincent de Paul	600,- €
- Accord 68	200,- €
- Les Restaurants du Cœur	700,- €
- La Banque Alimentaire	700,- €
- Association Delta-Revie	200,- €
	2 400,- €

Le Conseil Municipal,

Après délibération, à l'unanimité

décide d'accorder les subventions proposées par la Commission Sociale aux divers organismes, pour un montant total de 2 400,- €

3.6. Redevance d'Investissement versée par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

La convention de concession de distribution électrique signée avec ERDF prévoit qu'une redevance est versée par cette dernière pour les investissements réalisés par les communes sur le réseau de distribution électrique et pour l'éclairage public.

Cette redevance est déterminée au vu des déclarations faites par les communes.

Par lettre en date du 13 août 2009, le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin informe Monsieur le Maire du montant de la redevance afférente aux dépenses mandatées en 2007 d'un montant de 1 470 € qui sera prochainement versé sur le compte de la collectivité.

3.7. Campagne de Prévention Bucco-Dentaire dans les Ecoles Maternelles

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de participer financièrement à la Campagne de prévention bucco-dentaire des enfants fréquentant l'école maternelle de la Commune.

Pour l'année scolaire 2009/2010, cette participation s'élève à 2,40 € par élève.

81 élèves sont scolarisés à l'école maternelle, le montant global de cette participation est donc de 1 944 €.

3.8. Encaissement de chèques

Le Conseil Municipal approuve l'encaissement de trois chèques émanant de :

- La Compagnie d'Assurance ALSAMUT, d'un montant de 4 112,98 € représentant les indemnités journalières de Madame Monique LODA placée en congé de maladie ordinaire depuis le 27 mai 2008.
Ces indemnités journalières couvrent la période allant du 1^{er} septembre 2008 au 31 juillet 2009.
- La CIADE, d'un montant de 1 512,94 € en règlement du sinistre du 20 juillet 2009 ;
panneaux de signalisation et bornes lumineuses endommagés par Madame MESARIC sur la RD 8 bis III.
- La Compagnie d'Assurance ALSAMUT, d'un montant de 1 331,10 € représentant les indemnités journalières de Madame Monique LODA, placée en congé de longue maladie depuis le 27 mai 2009 et jusqu'au 26 novembre 2009 inclus.
Ces indemnités journalières couvrent la période allant du 1^{er} août au 31 août 2009 inclus.

3.9. Redevance occupation domaine public pour l'année 2009 – Ouvrage de distribution de gaz

Monsieur le Maire explique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Cette longueur pour 2009 est de 9 853 mètres.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz, au taux maximum, en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingenierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ; la recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ; l'actualisation pour 2009 est de 3,57 % en comparaison du dernier index publié en juin 2008. Ingenierie juillet 2007 (753,4) et juin 2008 (781,3) ;
- que la redevance due au titre de 2008 soit fixée à
(0,035 euros X 9853 ml + 100 €) X 1,0207 X 1,04
soit au total 472,- €

Le Conseil municipal,

après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

3.10. Acquisition d'onduleurs pour les services de la Mairie

Monsieur le Maire évoque les différents devis relatifs à cette prestation.

Il propose au Conseil Municipal de donner suite à l'offre transmise par la société COMAB de SAINT-LOUIS qui se monte à 500,- € HT, soit 598,- € TTC pour l'acquisition de 4 onduleurs.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la Sté COMAB de SAINT-LOUIS pour un montant HT de 500,- €, soit 598,- € TTC, pour l'acquisition de 4 onduleurs pour les services administratifs de la mairie.

4. Travaux

4.1. Aménagement de la rue Haenlin : Choix des entreprises

Pour cette opération, le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 novembre 2008 mandatait la Sté IVR de TAGSDORF.

En ce qui concerne les travaux d'enfouissement des réseaux, c'est le Cabinet BEREST qui s'est vu confier la mission de maîtrise d'œuvre par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2009.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié en date du 13 août 2009 dans le journal l'Alsace et sur le site de l'AMHR, conformément au Code des Marchés Publics, dans le cadre de ce marché de travaux.

Il comprend 2 lots, à savoir :

- Lot N° 1 – Voirie, Eclairage Public
- Lot N° 2 – Basse Tension, Téléphone, Vidéo

L'ouverture des offres a été effectuée en mairie le 11 septembre dernier.

A l'issue de cette consultation, le résultat par lots est le suivant :

Pour le lot N° 1

ENTREPRISES	MONTANT TTC	CLASSEMENT
A.T.P - HEIMSBRUNN	139 573,68 €	3
TP SCHNEIDER	140 149,55 €	4
COLAS	138 385,27 €	2
TP Pays de SIERENTZ	149 657,99 €	5
MADER (excusé)		
SARMAC	126 815,59 €	1

Pour le lot N° 2

ENTREPRISES	MONTANT TTC	CLASSEMENT
France Réseaux - MULHOUSE	46 596,52 €	2
E.T.P.E. - STEINBRUNN	47 239,31 €	1
Vigilec - Hatier	54 146,51 €	4
Ligne et Réseaux de l'Est - ILLFURTH	52 984,00 €	3

Monsieur le Maire propose :

- Pour le lot N°1 – Voirie, Eclairage Public
de retenir l'offre de l'entreprise SARMAC pour un montant de 126 815,59 € TTC,
classée comme étant économiquement la mieux disante .
- Pour le lot N°2 – Basse Tension, Téléphone, Vidéo
de retenir l'offre de l'entreprise ETPE pour un montant de 47 239,31 € TTC qui a
présenté l'offre classée en tête, selon les critères du règlement particulier d'appel
d'offres.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer le lot N°1 – Voirie, Eclairage Public afférent au marché de travaux d'aménagement de la rue Haenlin à l'entreprise SARMAC pour un montant TTC de 126 815,59 €
- décide d'attribuer le lot N°2 – Basse Tension, Téléphone, Vidéo afférent au marché de travaux d'aménagement de la rue Haenlin à l'entreprise ETPE pour un montant TTC de 47 239,31 € ;
- charge Monsieur le Maire de signer les contrats à intervenir.

4.2. Diagnostic Accessibilité : Mairie

A l'instar de la décision prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 juin 2009, décidant de faire réaliser ce type de diagnostic pour l'école élémentaire par le Cabinet GALTIER de STRASBOURG.

Monsieur le Maire propose la réalisation d'une étude similaire pour la mairie.

Il fait part au Conseil Municipal de l'offre dudit Cabinet, qui pour cette mission, présente un devis de 1 100 € HT, soit 1 315,60 € TTC, les frais de déplacements étant en supplément.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de faire réaliser ce diagnostic par le Cabinet GALTIER de STRASBOURG, pour un montant de 1 100 € HT, soit 1 315,60 € TTC ;
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2009.

4.3. Remplacement de la porte d'entrée du logement du Presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été demandés auprès d'entreprises de menuiserie pour le remplacement de la porte d'entrée du logement du presbytère.

6 devis sont parvenus en mairie.

Après examen, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise KIENZLER d'ILLZACH pour un montant H.T. de 2 850,- €, soit 3 006,75 € TTC.

Après délibération,
le Conseil Municipal,

- décide de retenir l'entreprise KIENZLER d'ILLZACH pour un montant H.T. de 2 850,-€, soit 3 006,75 € TTC.
- charge Monsieur le Maire de signer le devis.

4.4. Remplacement signalisation – Route de Didenheim

Suite au sinistre du 07/09/2009 occasionnant des dégâts matériels au carrefour de la route de Froeningue et de la rue de Zillisheim, le remplacement de la signalisation piétonne s'avère nécessaire.

Un devis a été demandé auprès des Ets CLEMESSY de MULHOUSE.

Le coût est estimé à 1 265,- € HT, soit 1 512,94 € TTC pour la fourniture et l'installation d'une signalisation piétonne identique à l'existante.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- décide de retenir l'entreprise CLEMESSY de MULHOUSE pour un montant HT de 1 265,- €, soit 1 512,94 € TTC pour le remplacement de la signalisation sinistrée.
- charge Monsieur le Maire de signer le devis.

4.5. Réparation de la porte du local poubelles de l'Auberge des 4 Saisons

Plusieurs devis ont été demandés auprès d'entreprises de menuiserie pour la réparation de la double porte de ce local.

Après examen, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise KIENZLER d'ILLZACH pour un montant HT de 1 450,- €, soit 1 734,20 € TTC.

Après délibération,
Le Conseil Municipal,

- décide de retenir l'entreprise KIENZLER d'ILLZACH pour un montant HT de 1 450,- €, soit 1 734,20 € TTC.
- charge Monsieur le Maire de signer le devis.

4.6. Acquisition d'un store extérieur pour l'école élémentaire

Plusieurs devis ont été réceptionnés en mairie pour l'acquisition et la pose d'un store extérieur brise soleil pour l'école élémentaire sise rue du Bourg à HOCHSTATT.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la Sté SELOFLEX de BRUNSTATT pour un montant H.T. de 2 687,- €, soit 3 213,65 € TTC.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide de retenir la proposition de la Sté SELOFLEX de BRUNSTATT pour l'acquisition et la pose d'un store extérieur pour l'école élémentaire pour un montant global HT de 2 687,- €, soit 3 213,65 € TTC.

5. Compte rendu de délégation

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

5.1. Comptage des véhicules aux abords de la mairie

En parallèle avec ce qui a été effectué par la Sté VIALIS de COLMAR au niveau des rues de la Chapelle et de Zillisheim, Monsieur le Maire, souhaite, dans le cadre de l'étude relative aux travaux concernant les abords de la mairie, proposer un comptage du trafic.

Pour ce faire, il informe le Conseil Municipal que suite au devis d'un montant de 650 € HT, soit 777,40 € TTC, établi en date du 04 août 2009, par la Société VIALIS, ordre de service a été donné à cette dernière pour la réalisation de la prestation.

5.2. Mission de coordination SPS : Aménagement rue Haenlin

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Haenlin, et, conformément aux dispositions du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994, Monsieur HENON, du Cabinet d'Etudes IVR a lancé une consultation pour une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.

Suite au devis du 04 août 2009, d'un montant de 1 120 € HT, soit 1 339,52 € TTC, il a été donné ordre de service à l'APAVE – Agence de Mulhouse, de mener à bien cette prestation.

5.3. Travaux de menuiserie à l'école maternelle

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux qu'un devis a été signé auprès des Ets KIENZLER d'ILLZACH pour la fourniture et la pose d'un élément à 7 casiers destiné à l'école maternelle et dont le montant s'élève à 670 € HT, soit 801,32 euros TTC.

6. Transfert de compétences

6.1. Relation entre la Commune de HOCHSTATT et le SIASA

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de HOCHSTATT a délégué sa compétence scolaire (Collège) au SIASA (Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch).

La compétence « Collège » est aujourd'hui pleinement assumée par le Conseil Général, surtout depuis la suppression de l'appel à responsabilité qui avait permis une participation active de la part du SIASA à la gestion matérielle des Collèges d'ALTKIRCH et d'ILLFURTH.

Le besoin récurrent de salles de sports à ALTKIRCH et à ILLFURTH, et, les débats entamés de longue date, ont démontré les faiblesses de ce syndicat.

Monsieur le Maire ;

- au vu de ce qui précède,
- se référant à la décision prise par la CCSI en date du 02 juillet 2009

propose au Conseil Municipal

- la dissolution du SIASA ;
- le retrait des communes membres dudit syndicat ;
- le transfert des compétences et de la participation financière y afférents, à la CCSI.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- demande la dissolution du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch ;
- déclare vouloir se retirer dudit syndicat ;
- accepte de transférer les compétences assumées actuellement par le SIASA à la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH ;
- accepte de transférer à la CCSI, sans condition, la participation financière de la Commune de HOCHSTATT, relative au coût lié à cette prise de compétence.

6.2. Approbation de la Modification des Statuts du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau, et sa transformation en Syndicat Mixte pour le Sundgau

Le Maire rappelle que la Commune exerce la compétence d'élaboration, de révision et de suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et qu'à ce titre, elle est membre du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau (SIPAS).

En vue de simplifier les structures oeuvrant dans des domaines de compétences proches et à l'échelle du Sundgau, le Comité du Syndicat a approuvé le 15 juin 2009 la transformation de l'actuel Syndicat intercommunal pour le plan d'aménagement du Sundgau (SIPAS) en un Syndicat mixte, fermé, à la carte, dénommé Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS).

Le SMS sera fermé, car composé uniquement de 112 communes qui s'étaient initialement regroupées en 1994 pour former le SIPAS, plus les Communautés de communes de l'Arrondissement d'Altkirch.

Il sera à la carte, car les Communes membres seront adhérentes au titre de la compétence SCOT et les Communautés de communes au titre des compétences Charte de pays et tourisme.

La représentation des membres du Syndicat sera modifiée, chaque Commune disposant d'un délégué titulaire auquel est attaché un délégué suppléant, les Communautés de communes étant représentées par 2 délégués titulaires auxquels sont attachés 2 délégués suppléants.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité du SIPAS, après avoir approuvé la modification de ses statuts, a demandé aux communes membres du SIPAS d'approuver :

- la modification des statuts du SIPAS et sa transformation en SMS,
- le retrait des 3 Communautés de communes actuellement membres pour la compétence SCOT, retrait qui entraîne la restitution de la compétence SCOT à leurs Communes membres,
- l'adhésion au Syndicat des Communes membres de ces 3 Communautés pour la compétence SCOT,
- l'adhésion des Communautés de communes du Sundgau pour l'exercice des compétences « charte de Pays » et « tourisme ».
- le fonctionnement à la carte du Syndicat,
- la modification des règles de représentation.

Le Maire précise que cette délibération entraînerait :

- le retrait des Communautés de communes de l'Association « Le Pays du Sundgau » au plus tard le 31 décembre 2009.
- la création, la mise en œuvre et le fonctionnement, d'un office de Tourisme de pôle pour le Sundgau, chargé notamment de la coordination, de la promotion et de l'accueil.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu notification de la délibération du SIPAS. Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat et sa transformation en Syndicat Mixte pour le Sundgau, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des délibérations prises par la CCSI et les communes membres, regrettant, par la modification des statuts, la complexité de la gestion de ce syndicat.

La cohérence, par rapport à la politique territoriale actuelle aurait été de laisser cette compétence aux 8 communautés de communes, avec leurs délégués respectifs.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,
s'oppose :

- à la modification des statuts ci-annexés du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau et sa transformation en Syndicat Mixte pour le Sundgau,
- à l'extension des compétences dudit Syndicat en matière de Charte de Pays et de tourisme,
- au fonctionnement à la carte du Syndicat Mixte pour le Sundgau,
- au retrait du Syndicat, au titre de la compétence SCOT, des 3 Communautés de communes de la Porte d'Alsace, du Canton de Hirsingue et du Jura Alsacien,
- à l'adhésion au Syndicat Mixte pour le Sundgau, au titre de la compétence SCOT, des Communes membres de ces 3 Communautés de communes,
- à l'adhésion au Syndicat Mixte pour le Sundgau, des Communautés de communes du Sundgau, au titre des compétences « Charte de Pays » et « Tourisme »,
- à la modification des règles de représentation des membres au Comité Syndical.

6.3. Désignation des délégués de la Commune auprès du Syndicat Mixte pour le Sundgau

Le Maire rappelle que, bien que le Conseil Municipal se soit opposé, ce jour, à la transformation du Syndicat intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau (SIPAS) en Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS), il n'est pas question pour la Commune de HOCHSTATT de nuire au bon fonctionnement de ce nouveau syndicat.

Aussi, au vu des statuts du SMS qui prévoient que :

- chaque commune soit représentée au Comité Syndical par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- les délégués titulaires et suppléants des Communes ne peuvent pas être délégués par leurs Communautés de communes, étant rappelé que chaque Communauté de commune aura 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- le Bureau du SMS sera composé de 24 membres, dont 16 représenteront les Communes.

Il propose la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
A l'unanimité,

- Désigne comme délégués :

Titulaire : Monsieur Michel WILLEMANN, Marie
Suppléant : Monsieur Antoine BACH, Adjoint au Maire

7. Divers

7.1. Désignation de 5 représentants du Conseil Municipal à l'Association Foncière

Au vu des critères à prendre en compte pour la désignation des représentants du Conseil Municipal à l'Association Foncière, ce point est reporté.

7.2. Opération Brioches

Cette année, l'opération « Brioches », sous l'égide de l'Association APEI de HIRSINGUE, ce déroulera dans notre commune du mercredi 16 septembre au dimanche 20 septembre 2009.

7.3. Demande de subvention

Par lettre en date du 03 juillet dernier, Monsieur Joseph WETZEL, responsable du projet pour les jeunes de ZILLISHEIM sollicite le Conseil Municipal pour une participation financière.

En effet, il a mené un groupe composé également de 2 jeunes de HOCHSTATT sur le Chemin de St Jacques de Compostelle et pour l'aider dans l'organisation de ce projet requiert de la part des communes de ZILLISHEIM et de HOCHSTATT un soutien financier.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à la demande de Monsieur WETZEL, souhaitant maintenir la ligne de conduite que s'est fixée le Conseil Municipal en matière de subventionnement associatif : à savoir, le soutien aux associations locales.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
émet un avis défavorable.

7.4. Remerciements

Des remerciements sont parvenus de la part de :

- Monsieur Bernard RENGIER, Président de l'Association de Jumelage ILLFURTH – KOMBISSIRI pour la mise à disposition de l'ancien local des secouristes afin d'y entreposer provisoirement du matériel destiné aux habitants de la commune de KOMBISSIRI

- Monsieur Louis FOLTZER pour l'attention témoignée par la municipalité à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire.
- Monsieur et Madame André BERTOLI
- Monsieur et Madame Claude DEHR
pour l'attention prodiguée par la municipalité à l'occasion de leurs Noces d'Or.
- Monsieur et Madame Guy MATHURIN
- Monsieur et Madame Romain SCHYRR
pour l'attention prodiguée par la municipalité à l'occasion de leurs Noces de Diamant.
- Mademoiselle Audrey FELS et Monsieur Marc STAEDLIN
- Mademoiselle Marie SCHLIENGER et Monsieur Matthieu FORTIN
pour les félicitations reçues de la municipalité à l'occasion de la naissance de leur enfant respectif.
- Madame Madeleine MATHIS pour la marque de sympathie témoignée par la municipalité suite au décès de Monsieur Edouard MATHIS, son époux.

7.5. Informations sur la rentrée scolaire 2009 - 2010

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les effectifs relevés dans les différentes classes :

- le nombre total des élèves de l'école maternelle se monte à 81, répartis comme suit :

- Petite section / Moyenne section	Mme REYMANN	28 élèves
- Petite section / Moyenne section	Mme SCHLIENGER	27 élèves
- Grande section	Mme MATHIOT	26 élèves
		81 élèves
- le nombre total des élèves de l'école primaire se monte à 121, répartis comme suit :

- CP	Mme RUFENACHT	19 élèves
- CE1	Mlle OLIVIER	27 élèves
- CE2 / CM1 A	Mme GEYER	25 élèves
- CE2 / CM1 B	Mme FERRY / Mme GENDRIN	25 élèves
- CM1 / CM2	M. KEGLER / Mme GENDRIN	25 élèves
		121 élèves

Un total de 202 enfants scolarisés, ce qui représente environ 10 % de la population de la Commune.

La rentrée s'est déroulée sans problème majeur, les mesures préventives à l'éventuelle épidémie de grippe A H1N1 ont été prises.

A ce jour, aucun cas suspect n'est à signaler.

7.6. Sujets divers

- Monsieur le Maire adresse ses plus vifs remerciements à Monsieur FAURE pour son implication dans la gestion de l'ouverture du café ; pour la nécessaire sauvegarde de la licence IV de la mairie.
- Il informe les élus présents et les représentants de la presse de l'organisation à HOCHSTATT d'un Thé-Dansant le 11 octobre 2009 à 14 h 30 à la Salle de Musique – Rue de Galfingue.
Ouvert à tous, les participants n'auront à leur charge que leurs consommations.
- Monsieur LOCHER rappelle la sortie d'un nouvel exemplaire du « Feuilleton » à la fin du mois de septembre.
Seront évoqués : les travaux en projet ou en cours de réalisation, les manifestations à venir, des informations sur la fiscalité locale, la création de l'Amicale des Boulistes, un rappel quant aux inscriptions sur les listes électorales.
Pour finaliser le document, il propose une réunion le 21 septembre 2009 à 19 heures.
- En ce qui concerne la vente de l'ancien terrain de foot, Monsieur le Maire précise que les pourparlers sont bien entamés. Qu'au vu des investissements déjà engagés par la Sté SODICO, au nom de la Commune, il est prêt à appliquer une exonération sur la TLE.
Une nouvelle réunion étant prévue en mairie, demain, mardi 15 septembre 2009 à 14 h 30.
- Mademoiselle HASSLER s'étonne d'avoir été interpellée par Monsieur Antoine FOLTZER pour un problème de droit de passage sur son terrain.
Monsieur le Maire lui explique la situation.
Elle signale également la dégradation d'un mur sis rue des Bergers.
- Monsieur SCHLIENGER relève l'inconscience d'ouvriers travaillant sur le chantier de l'EHPAD de l'Oeuvre Schyrr. En effet, lors des opérations de forage, ceux-ci ont vidé un reste de béton sur le talus bordant la rue de la Chapelle.
Monsieur le Maire avait observé cela et en a parlé au chef de chantier afin qu'un nettoyage soit effectué.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 heures 25.

Le Maire,
Michel WILLEMANN

